

Noy de
francois
Roubaud

Tan mil sept cens vingt & un et le dimanche du mois
de decembre en presence des temoins soussignez nous francois
roubaud fils naturel & legitime de Louis de la ville de Paris
habite dans a Paris depuis environ deux ans & de
dame Sallu du lieu du greget a este baptise estant
né le jour du mois courant & portera a este sieur
francois tai bologes de la ville de faulcon la marraie
deuville charite contormene aisti de la ville de
faulcon le parrain assigne avec nous nous pour et
la marraie pour ne scauroit de ce enquis
francois Rossy P. Aron gaspard rucan

Reynoid Ethne cure

Noy de
marie Genevieve
fille

Tan mil sept cens vingt & un et le dimanche du mois de decembre
en presence des temoins soussignez marie Genevieve fille & fille
naturelle & legitime de pierre de la susdite quidebec a este
baptise estant née le jour d'hier sur les quatre heures
apres midi & portera a este ioseph domat la marraie
de charite Province le pite present ne scauroit de ce enquis
bien que le parrain & la marraie Joseph marraie
Reynoid Ethne cure

Jaydelieu lo broff d'urbin Reguere

Joseph